

Publication électronique : le 26 novembre 2024

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRETE DU PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**Restriction de la Circulation**
LA ROUTE DEPARTEMENTALE D950
au territoire de la commune de GAVRELLE
TRAVAUX
réparation de l'Ouvrage d'Art sur l'Autoroute A26
Section hors agglomération
du 27 novembre 2024 au 06 décembre 2024

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière,

Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

Vu l'avis permanent de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais en date du 13/12/2023, relatif à la police de circulation sur les voies classées à Grande Circulation,

Considérant la demande du 21/11/2024, par laquelle l'Entreprise AEVIA fait connaître le déroulement des travaux de réparation de l'Ouvrage d'Art sur l'Autoroute A26, le 27 novembre 2024,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers du domaine public routier départemental, la réalisation des travaux de réparation de l'Ouvrage d'Art sur l'Autoroute A26, va nécessiter une restriction de la circulation sur la route départementale D950 du PR 6+600 au PR 7+200, hors agglomération, du 27 novembre 2024 au 06 décembre 2024 pour une durée effective de 2 jours, et qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

Considérant l'information préalable faite auprès de Monsieur le Maire de la commune de GAVRELLE,

Considérant l'information préalable faite auprès de Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de VIMY,

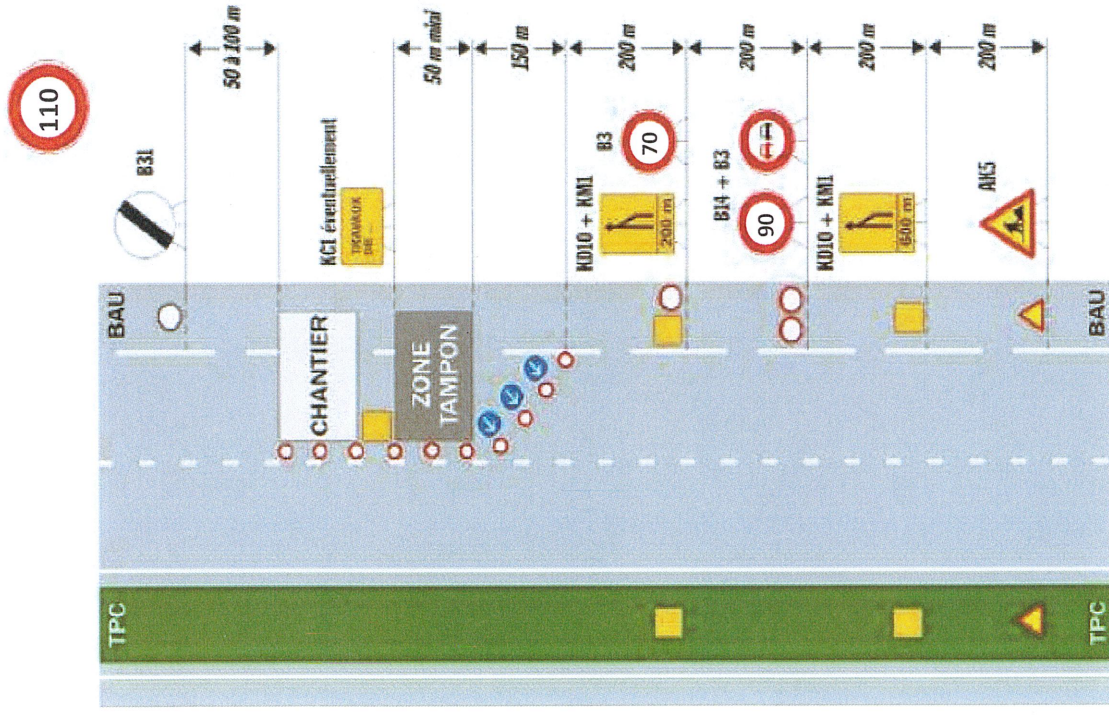
NEUTRALISATION SUR RD à 2 x 2 VOIES CHANTIER FIXE

RD 950 du PR 6+600 à 7+200

Dans les 2 sens

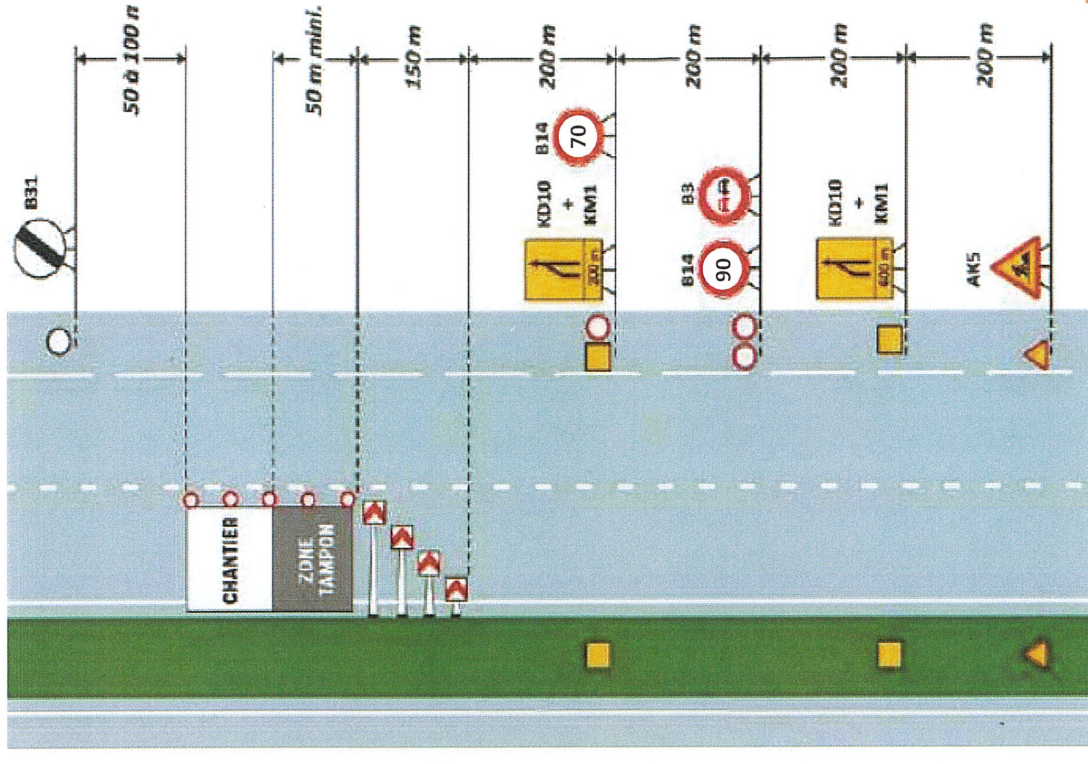
Durée effective = 2 jours

NEUTRALISATION VOIE LENTE

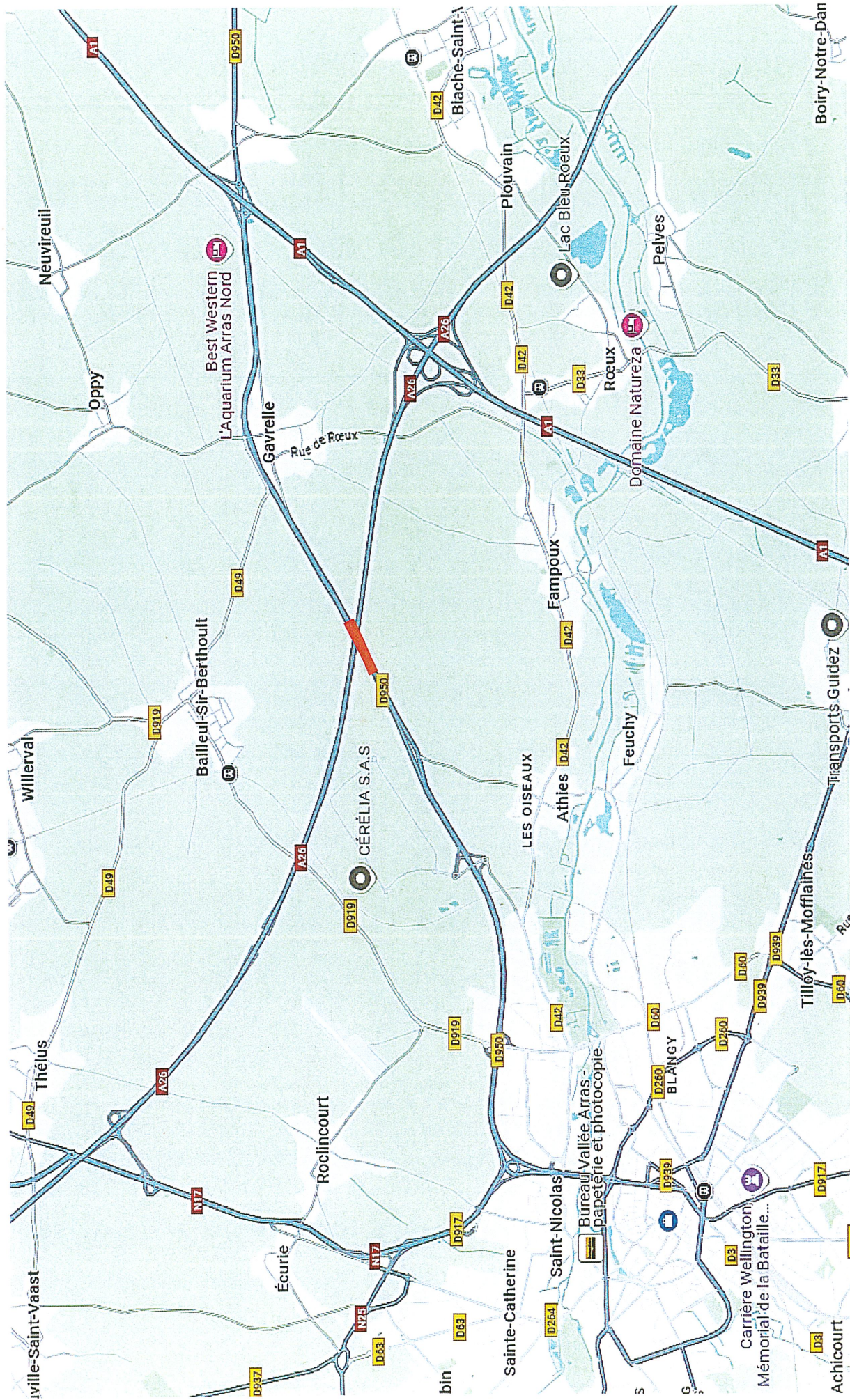


Au choix pour les FLR

NEUTRALISATION VOIE RAPIDE



Ce dispositif peut être implanté simultanément sur chaque
voie rapide dans les 2 sens.
Pas de FLR



Neutralisation de la voie lente et rapide,
 Interdiction de dépasser et de stationner
 Limitation de vitesse à 70 km/h

RD 950 du PR 6+600 à 7+200
 Sur le territoire de Gavrelle
 Restrictions du 23/11 au 06/12/2024, Durée effective = 2 jours

Dans les 2 sens